

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 9 (21)

Municipal responsable : S. Ampezzan

**Fixation du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements
pour la législature 2021 - 2026**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La fixation du plafond initial de début de législature est du ressort exclusif de la commune, sans autorisation préalable du canton. L'intervention du canton n'est prévue que dans le cas où la commune doit, en cours de législature, dépasser le plafond d'endettement qu'elle s'est fixée en début de législature.

Comme le prévoit l'article 143 LC (Loi sur les communes), dans les six premiers mois du début de chaque législature, l'organe législatif communal adopte le plafond d'endettement de la commune pour la durée de la législature. Elle en informe le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.

L'adoption par le Conseil communal d'un plafond d'endettement n'autorise en aucun cas la Municipalité à contracter des emprunts de manière autonome, **ceux-ci devant faire l'objet de préavis municipaux**. En effet, l'autorisation d'emprunter est de la compétence du Conseil communal.

2. DETERMINATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT 2021 - 2026

Au 31.12.2020, le montant de nos emprunts se monte à CHF 5'185'000.-, soit CHF 4'887.- par habitant.

Afin de déterminer le montant des emprunts pour la nouvelle législature, la Municipalité s'est appuyée sur une planification financière. Les deux principaux composants de cette analyse sont, d'une part le plan des investissements 2021 – 2026 préparé par la Municipalité, et d'autre part la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement.

Il faut bien être conscient que cette planification fournit une **projection** de l'évolution des emprunts pour les années à venir. Il est notamment fait référence ci-dessus à des **hypothèses**, tant en ce qui concerne l'évolution du compte de fonctionnement que du plan des investissements ; en effet, chaque investissement devra être présenté au Conseil communal sous forme de préavis, pour discussion et approbation tant sur le fond que sur son financement.

Il faut relever que les travaux routiers ont été intégrés au plan d'investissement, mais ils seront mis dans les budgets annuels si possibles, ceci afin de faire baisser la facture de la péréquation.

Tenant compte des éléments précités, un plafond d'endettement de CHF 74'000'000.- (CHF 73'792'740.- arrondis) est demandé (législature précédente CHF 20'000'000.-). Ce montant est important car il englobe l'hypothèse d'un nouveau collège, et de la réfection de deux bâtiments actuellement utilisés à des fins scolaires (location par l'ASIGE).

L'autorité cantonale de surveillance des finances communales (SCL, service des communes et du logement) a établi un ratio permettant d'évaluer l'endettement ainsi créé par rapport à la situation des finances communales. Celui-ci met en relation la dette communale avec le montant des revenus courants (formule : dette brute x 100 / revenus courants). Le SCL suggère aux communes de ne pas fixer un plafond d'endettement supérieur à 250 %.

Pour notre commune, ce ratio est de 199,24 % au maximum, sans tenir compte d'un nouveau collège, et de la réfection des deux bâtiments communaux (respectivement de 1490.83 % avec un nouveau collège et les bâtiments). Le fait de dépasser le ratio recommandé avec la réalisation d'un nouveau collège et des bâtiments communaux n'est pas problématique, car il s'agit ici d'investissements avec un rendement (location à l'association scolaire et à des particuliers), contrairement à un investissement routier par exemple, qui coûte sans aucun rapport. Il faut relever ici que le financement du nouveau collège n'a pas du tout été abordé ; cela fera l'objet le moment venu d'une étude détaillée avec préavis ad hoc. Mais si on ne le fait pas figurer dans le plafond d'endettement dès le début de la législature, sa réalisation deviendrait impossible.

Il est à relever que la construction d'un nouveau collège fait partie de la stratégie de l'ASIGE, et que ce projet aboutira soit sur notre territoire communal, soit sur le territoire d'une autre commune de l'arrondissement.

La construction sur notre commune permettrait de percevoir une location en plus des charges inhérentes à la dette.

Alors que si la construction se fait sur un autre territoire communal, nous n'aurons que l'augmentation des charges de l'ASIGE à supporter sans aucune rentrée en contre-partie.

L'utilisation de ce plafond d'endettement et la mise à jour du solde disponible se fera en cours de législature pour chaque demande de crédit nécessitant le recours à l'emprunt bancaire.



3. FIXATION DU PLAFOND DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS ET AUTRES FORMES DE GARANTIES

A ce jour, le montant de nos cautionnements directs représente CHF 300'000.- en faveur de Champachauffe.

Notre commune fait en outre partie des diverses associations intercommunales. En vertu de l'art. 127 de la loi sur les communes, les communes sont responsables des dettes des associations. Notre part à ce sujet se monte à CHF 6'611'427.- (détail selon tableau annexé).

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose d'établir le plafond de risques pour cautionnements à CHF 6'700'000.- (CHF 6'611'427.- arrondis).

Il est précisé ici également que ce plafond ne dispense pas la Municipalité à présenter chaque demande de cautionnement à votre Conseil, sous forme de préavis.

Monsieur Stefano Ampezzan, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°9 (21),
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **de fixer pour la législature 2021-2026 les valeurs suivantes :**
- Plafond d'endettement : CHF 74'000'000.-
- Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 6'700'000.-

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2021.



Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :



F. Gagnebin

la secrétaire :

A blue ink signature of L. Tor Hug, written in a cursive style.

L. Tor Hug

- Annexes :**
- plan d'investissements pour la législature 2021-2026
 - calcul du plafond d'endettement avec le complexe scolaire
 - cautionnement des associations



Plan d'investissements 2021 - 2026 ¹⁾

Champagne

Objet	Préavis N°	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total (DIN 2) 2026	Financé	Non financé	Part Champagne sur financé
Administration (11)											
Révision plan directeur communal	53/19	70 000.00	78 000.00					148 000.00	0.00	148 000.00	
Tourisme (16)											
Recherches, écritures et édition d'un livre sur Champagne	61/20	29 000.00	49 000.00					78 000.00	0.00	78 000.00	
Communication											
Places d'affichage, d'information			7 000.00					7 000.00	0.00	7 000.00	
Domaine et bâtiments (3)											
Transformation collège en Pôle de santé	68/20	120 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00				3 120 000.00	2 720 000.00	400 000.00	10 300.00
Installation de classes provisoires	76/21	51 500.00						51 500.00	41 200.00		80 000.00
Construction de classes provisoires			400 000.00					400 000.00	320 000.00		460 000.00
Campus scolaire et sportif - mandat d'étude I	05/21	100 000.00	1 500 000.00	700 000.00				2 300 000.00	1 840 000.00	2 300 000.00	240 000.00
Campus scolaire et sportif - achat terrain fondation				2 300 000.00				2 300 000.00	0.00		
Campus scolaire et sportif - mandat d'étude II				1 200 000.00				1 200 000.00	960 000.00		240 000.00
Campus scolaire et sportif - construction				1 000 000.00	5 000 000.00	22 000 000.00	2 000 000.00	44 000 000.00	35 200 000.00	3 000 000.00	8 800 000.00
Grande salle - projet complet				1 000 000.00				1 000 000.00	10 000 000.00	1 000 000.00	
Bâtiment pour la voirie									26 000.00		
Installation électricité et eau hangar agricole	85/21	26 000.00						26 000.00	0.00	15 000.00	
Hangar agricole, réparation						15 000.00		15 000.00	0.00	50 000.00	
Rafraichissement église		50 000.00						50 000.00	0.00	50 000.00	
Refuge (peinture, entretien, panneaux solaires)						50 000.00		50 000.00	0.00		
Routes (43)											
Entrée Village principale (Compte fonctionnement)	Dans 430			350 000.00	350 000.00	350 000.00	350 000.00	1 400 000.00	0.00	1 400 000.00	
Chemin des Chanvriers EP	66/20	6 000.00						6 000.00	0.00	6 000.00	
Mur chemin de la Vidéride	69/20	95 000.00						95 000.00	0.00	95 000.00	
Chemin des Chanvriers EP (Branche est)	84/21	35 000.00						35 000.00	0.00	35 000.00	
Chemin des Vergers	Dans 430			100 000.00				100 000.00	0.00	100 000.00	
Chemin du Cotabon	Dans 430				250 000.00			250 000.00	0.00	250 000.00	
Véhicules pour la voirie					130 000.00			130 000.00	0.00	375 000.00	
Route contournement Chevalançons							25 000.00	25 000.00	0.00	375 000.00	
Route modérateur de trafic				300 000.00				300 000.00	0.00	300 000.00	
Cimetière (44)											
Portail, jardin du souvenir			22 000.00					22 000.00	0.00	22 000.00	
Parcs et jardins (44)											
Aménagements extérieurs			20 000.00					20 000.00	0.00	20 000.00	
Rénovation ou changement des assises de la commune				25 000.00				25 000.00	0.00	25 000.00	

Plan d'investissements 2021 - 2026 ¹⁾

Champagne

Objet	Préavis N°	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total DIN 2) 2026	Financé	Non financé	Part Champagne sur financé
Police (61)											
Matériel de signalisation	60/20	27 000.00						27 000.00	0.00	27 000.00	
Service des eaux (81)											
Bouclage chemin de la Plantaz	37/18	157 000.00						157 000.00	157 000.00		
Bouclage chemin des Chanvriers	66/20	14 000.00						14 000.00	14 000.00		
Bouclage ZI				200 000.00				200 000.00	200 000.00		
Sécurisation zones de sources				100 000.00	100 000.00			200 000.00	200 000.00		
Rénovation conduite chemin de l'Industrie			80 000.00					80 000.00	80 000.00		
Service électrique panneaux solaires (821)											
Pose de panneaux photovoltaïque - déchetterie	72/20	77 000.00						77 000.00	77 000.00	80 000.00	
Energies renouvelables								80 000.00	0.00	80 000.00	
Divers et imprévus											
			100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	500 000.00	0.00	500 000.00	
TOTAUX		857 500.00	3 756 000.00	8 875 000.00	5 930 000.00	27 735 000.00	24 855 000.00	72 008 500.00	51 835 200.00	10 583 000.00	9 590 300.00
Financé		535 200.00	2 890 000.00	4 110 000.00	4 100 000.00	21 600 000.00	18 600 000.00	51 835 200.00	51 835 200.00		
Non financé		312 000.00	476 000.00	4 375 000.00	1 830 000.00	1 735 000.00	1 855 000.00	10 583 000.00			
Part Champagne sur financé		10 300.00	390 000.00	390 000.00	0.00	4 400 000.00	4 400 000.00	9 590 300.00			
TOTAUX		857 500.00	3 756 000.00	8 875 000.00	5 930 000.00	27 735 000.00	24 855 000.00	72 008 500.00	51 835 200.00	10 583 000.00	9 590 300.00

72 008 500.00

Total emprunts et investissements

72 008 500.00

Total emprunts et investissements à charge

20 173 300.00

Total emprunts et investissements avec couverture autofinancée

51 835 200.00

72 008 500.00

1) Moment de la dépense

2) Dépenses d'investissements

Commune de Champagne

Calcul du plafond d'endettement avec le complexe scolaire

Comptes	Estimation						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Financer		535 200.00	2 890 000.00	4 110 000.00	4 100 000.00	21 600 000.00	18 600 000.00
Non financer		312 000.00	476 000.00	4 375 000.00	1 830 000.00	1 735 000.00	1 855 000.00
Part Champagne sur financer		10 300.00	390 000.00	390 000.00	0.00	4 400 000.00	4 400 000.00
Investissements nets prévus		857 500.00	3 756 000.00	8 875 000.00	5 930 000.00	27 735 000.00	24 855 000.00
./. Vente d'actifs		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Terrain ZI		0.00	-550 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Remboursement de prêt		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Besoin de financement		857 500.00	3 206 000.00	8 875 000.00	5 930 000.00	27 735 000.00	24 855 000.00
Marge d'autofinancement (MA)	864 136.00	543 183.00	460 139.00	483 446.00	447 874.00	458 059.00	458 059.00
Modification endettement		314 317.00	2 745 861.00	8 391 554.00	5 482 126.00	27 276 941.00	24 396 941.00
Plafond d'emprunt maximum	5 185 000.00	5 499 317.00	8 245 178.00	16 636 732.00	22 118 858.00	49 395 799.00	73 792 740.00
(Dette brute)							
Produits bruts	4 852 751.00	4 653 908.00	4 631 922.00	4 741 253.00	4 833 662.00	4 949 782.00	4 949 782.00
Pourcentage quotité	106.85%	118.17%	178.01%	350.89%	457.60%	997.94%	1490.83%

Commune de Champagne					
Nom des Associations	Leur plafond d'endettement	Quote-part de la commune	Montant du cautionnement Maximum	Remarques	
ACRG Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	20 000 000.00	Selon le nombre d'habitants	1 544 621		
ASIGE Association du Groupement et de l'Arrondissement scolaire de Grandson	15 000 000.00	Selon le nombre d'habitants	1 415 069		
Borné Nau SA	10 000 000.00	Selon le nombre d'actions	910 000		
Groupement des triages forestiers du 7ème arrondissement du canton de Vaud	1 000 000.00	clé de répartition, annexe des statuts Champagne: 9.56%	95 600	max. d'emprunt fixé dans statuts	
Champachauffe SA		Montant fixe	300 000		
CCSPA Centre de collecte de sous-produits animaux	1 000 000.00	clé de répartition selon annexe 3 des statuts: 3.47%	34 700		
AIERG	10 000 000.00	selon EH de chaque commune	2 300 000	Selon EH	
ORPC	1 000 000.00	Selon le nombre d'habitants	11 438		
TOTAUX	58 000 000.00		6 611 427		